



## Abandon d'usufruit

-----  
Par zuppa

Bonjour,

nous avons hérité d'un appartement en nue-propriété il y a 12 ans. L'usufruitier ne peut plus assurer la charge de celui-ci, et nous demande d'accepter sa demande d'abandon de son usufruit.

Comment cela se passe-t-il au niveau de l'acte d'abandon ?

Et pour les impôts ?

Une fois récupérer l'abandon, si nous souhaitons vendre ce bien, l'usufruitière peut-elle demander quelque chose ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Cordialement,

ZUPPA

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Autre solution pour l'usufruitier : ne plus occuper lui-même le logement mais le donner en location.

-----  
Par zuppa

Bonsoir,

Merci beaucoup pour le réponse.

C'est un bien qui était loué, le locataire a dégradé fortement le logement, et l'usufruitier ne veut plus s'en occuper (age avancé).

Zuppa

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il peut aussi confier la gestion à un mandataire (agence immobilière).

Se dessaisir d'un revenu n'est pas forcément judiciaire.

-----  
Par zuppa

C'est vrai, il ne veut pas faire les travaux nécessaires pour le remettre en location.

bonne soirée

Zuppa

-----

Par yapasdequoi

Alors convenez ensemble des modalités de la vente, l'usufruitier tirera au moins une part de cette vente.

-----  
Par Nihilscio

L'usufruit a une certaine valeur. Elle peut être estimée à la valeur locative du bien multipliée par l'espérance de vie de l'usufruitier.

-----  
Par zuppa

Bonjour,

Puis-je refuser cet abandon d'usufruit ? personnellement je n'ai pas les fonds nécessaires pour le remettre en l'état.  
Merci pour vos réponses

ZUPPA

-----  
Par janus2

Bonjour,

L'abandon d'usufruit est bien une procédure légale, mais malheureusement difficile à mettre en oeuvre. En effet, les notaires y rechignent généralement et préfèrent établir un acte de donation de l'usufruit au nu-propiétaire qui se retrouve à devoir payer des droits de donation même s'il n'a rien demandé.

-----  
Par zuppa

Merci beaucoup pour votre réponse.

Bon week-end et bonnes fêtes de fin d'année

ZUPPA